

---

Renvoi à la commission d'organisation et du mouvement des armées de terre de l'adresse des sous-officiers et canonniers de la 4e escouade de la 1re compagnie du département de Doubs qui offrent à la patrie 3 jours de viande par décade et demandent de partir à l'armée du Nord, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission d'organisation et du mouvement des armées de terre de l'adresse des sous-officiers et canonniers de la 4e escouade de la 1re compagnie du département de Doubs qui offrent à la patrie 3 jours de viande par décade et demandent de partir à l'armée du Nord, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 483;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28621\\_t1\\_0483\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28621_t1_0483_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

n'y avons perdu qu'un seul cheval et un homme légèrement blessé, ajoute-t-il (1).

(Applaudissements.)

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (2).

## 42

Les sous-officiers et canonniers composant la 4<sup>e</sup> escouade de la première compagnie du département du Doubs, offrent à la patrie 3 jours de viande par décade, dont ils veulent se priver jusqu'à la paix, et demandent la faveur de partir pour l'armée du Nord (3).

Nous brûlons du désir de nous mesurer avec les satellites de la tyrannie; une campagne funeste à nos ennemis et glorieuse pour la République est ouverte, que nous ne soyons pas privés de l'honneur de combattre avec nos frères, ajoutent-ils (4).

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission d'organisation et mouvement des armées de terre (5).

## 43

La société régénérée des Jacobins de Sarre-Libre témoigne la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les travaux de la Convention nationale; elle l'invite à ne quitter son poste que lorsque le bonheur du peuple sera fixé sur des bases immuables, et lui adresse le tableau des

dons patriotiques qu'elle a faits depuis le 27 pluviôse.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarre-Libre, 4 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Les tyrans pâlisent de votre inflexible sévérité et du grand exemple que vous venez de donner; votre énergie vient de briser les instrumens avec lesquels ils espéraient anéantir la liberté. Des monstres que la patrie caressait et comblait de ses faveurs avaient conçu et nourri l'odieuse espérance de déchirer son sein! Quelle honte et quel excès de perversité! Hommes sans principes, avides de pouvoir, d'or et de grandeur, tremblez! Votre mort est certaine, le glaive de la justice nationale suspendu sur vos têtes criminelles, vengera la République de tout attentat porté contre son unité, son indivisibilité et contre la Convention nationale.

Représentans, vous avez encore une fois sauvé la patrie, vous avez éteint dans son origine le feu de la guerre civile et déjoué la méprisable corruptrice et astucieuse politique de nos ennemis. Tandis que vous déployez dans le sanctuaire des loix toute l'énergie que donnent les vertus, que vous préparez le triomphe de la Raison, nos braves républicains se distinguent par leur courage et ne songent qu'à assurer celui de la liberté.

La Société des Jacobins de Sarre-Libre pénétrée de la reconnaissance qu'elle doit à vos travaux immortels, vous invite à ne quitter votre poste que lorsque le bonheur du peuple sera fixé sur des bases immuables.

Elle vous adresse ci-joint le tableau des dons patriotiques qu'elle a faits, depuis le 27 pluviôse deuxième année de l'ère républicaine. S. et F. ».

MICOURD (présid.), FAURE (secrét.),  
BOUHAY (secrét.), CASTILLON.

[Etat des dons, 4 flor. II].

Habits	Vestes	Culottes	Chemises	Paires de draps	Paires de souliers	Paires de guêtres	Paires de gants de laine	Bonnets	Cols	Mouchoirs	Draps de lit
13	10	— 8	200	70	141	62	13	4	15	5	18

Taies d'oreillers	Aunes de draps bleu	Paires de pistolets	Sabres	Fusils	Carabines	Gibernes	Ficelles	Licols	Sanglcs	Cordes de fourrage
2	5	7	6	5	2	2	2	2	2	2

(1) Mon., XX, 343; Ann. patr., n° 484.

(2) P.V., XXXVI, 223.

(3) P.V., XXXVI, 224.

(4) B<sup>in</sup>, 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., XXXVI, 224. C. Eg., n° 620, p. 233; J. Lois, n° 579; J. Sablier, n° 1288; J. Matin, n° 619; Ann. patr., n° 484; J. Fr., n° 583; Ann. Rép. Fr., n° 151.

(1) PV., XXXVI, 224. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1288; Ann. Rép. Fr., n° 151.

(2) C 301, pl. 1081, p. 5, 6.